

Compte-Rendu Conseil Municipal et Commission des Finances du Samedi 6 Mars 2004

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf DORBON Cécile qui a donné pouvoir à JACQUOT Alain, FIATTE Dominique qui a donné pouvoir à COMBEL Francis, DUBOIS-DUNILAC Hervé qui a donné pouvoir à GARNIER André et LOUVET Jacques qui a donné Pouvoir à TRONCIN Christian. Egalement absents : LABOURIER Michel et ANGUENOT Daniel.

■ BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de rectifier les chiffres votés le 19 février dernier pour les motifs suivants :

- une erreur comptable doit être régularisée au compte administratif 2003,
- des subventions complémentaires doivent être portées au budget primitif 2004.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications et approuve les nouveaux résultats qui en découlent comme suit :

Compte administratif 2003

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédents reportés		33 453,04		55 827,11
Opérations 2003	50 127,90	47 519,11	12 468,33	107 995,92
TOTAUX	50 127,90	80 972,15	12 468,33	163 823,03
	+ 30 844,25		+ 151 354,70	

Excédent global au 31/12/03 182 198,95 €

Budget Primitif 2004

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédents reportés				151 354
Affectation en Invest.				30 844
Opérations 2004	69 490	90 063	310 900	128 702
TOTAUX	69 490	90 063	310 900	310 900

Excédent au Budget Primitif 20 573 €

■ BUDGET GENERAL 2004

Orientations Budgétaires en Commission Finances

Le Maire précise qu'il a provoqué cette réunion afin de soumettre à la commission des finances les grandes lignes de la section d'investissement 2004 avant vote par le conseil municipal du budget complet le 18 mars prochain.

Le projet présenté s'équilibre en dépenses et recettes grâce à l'apport en investissement :

- de 180 000 € provenant de l'excédent de fonctionnement 2003, d'une part,
- de 110 522 € dégagés par la section de fonctionnement 2004, d'autre part.

Reprise de l'Excédent 2003

Le Maire rappelle que le compte administratif 2003 fait ressortir un excédent global de **172 937,49 €** (1134 395,57 F) alors que le budget primitif ne prévoyait que 78 286 € (513 522 F) – Ecart de 94 651 € (620 869 F).

Cet excédent important émane de la section de fonctionnement : avec des dépenses inférieures de 71032 € aux prévisions et des recettes supérieures de 15089 €, et permet ainsi d'affecter en 2004 une somme de **184 000 €** en investissement limitant le recours à l'emprunt.

Virement du Fonctionnement 2004

Après une présentation rapide du projet de fonctionnement, le Maire souligne que cette section permet de dégager 110 522 € pour virement en investissement :

- tout en conservant une marge de manœuvre suffisante en fonctionnement,
- **sans augmentation des impôts locaux.**

Projet Investissements 2004 :

Le projet soumis reprend l'ensemble des programmes en cours, déjà approuvés pour la plupart par le conseil municipal :

Dépenses 1000 778 € dont :

- Acquisitions Ex-brocante et terrain voisin (actes en cours)	208 000 €	
- Transformation de ce bâtiment en espace culturel (50 %)		165 000 €
- Programme forestier,		7 000 €
- Réfection Toit de la Mairie	185 500 €	
- Restructuration de la Gendarmerie (50 %)	73 600 €	
- Réfection Rue de la Charrière		125 000 €
- Réfection Trottoirs Lotissement des Prés		11 807 €
- Aménagement Rues de la Périère et Montperroux,	74 164 €	
- Reprise du Déficit 2003		44 106 €

Recettes 1000 778 € dont essentiellement :

- Subventions pour les programmes ci-dessus	152 058 €
- Vente de la parcelle communale à La Chaille	38 800 €
- Récupération TVA sur Travaux 2002	17 200 €
- Recours à l'emprunt	496 600 €
- Reprise Excédent 2003 et Virement du Fonctionnement	294 522 €

L'exposé du Maire entendu, la commission des finances donne un avis très favorable au budget d'investissement présenté.

■ **Procédure d'expropriation**

Terrains Lotissement Champonot

Suite à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, le Maire informe le conseil que Mesdames VADAM et ROMAIN, par courrier du 28/02/04, viennent d'accepter les propositions communales d'indemnisation – 4,86 € le m² - pour l'achat de deux parcelles sises dans l'emprise du futur lotissement Champonot :

- AB 152 de 7 a 91 Indemnisation de 3844,26 € - AB 153 de 3 a 73 Indemnisation de 1812,78 €

Total : 11 a 64 pour 5657,04 €

Le conseil municipal prend acte de cette décision importante :

- mandate le Maire pour la poursuite de la procédure et la signature de tous documents nécessaires au paiement des indemnisations,
- s'engage à porter les dépenses ci-dessus au Budget Primitif Lotissement 2004.

■ **Pavoisement Monument aux Morts**

Le 19 mars 2004

Le Maire informe l'assemblée que le monument aux Morts sera pavoisé le 19 mars prochain dans le cadre du 42^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie datant du 19 mars 1962.